

VIC infos

LE MOT DU MAIRE



Chères Vicoises, chers Vicois,
Chères Lagraulassiennes,
chers Lagraulassiens,

Etablir le budget d'une commune, aujourd'hui, s'apparente bien souvent à un épineux jeu d'équilibriste entre restrictions, prudence et ambitions. C'est à ce jeu là que, mon équipe et moi-même, nous nous sommes attelés ces derniers mois pour présenter, en ce mois d'avril, le budget 2018.

Bien sûr des interrogations persistent quelque peu et les marges de manœuvre ne sont plus aussi importantes qu'autrefois. Mais ces quelques inquiétudes ne doivent pas nous amener à renoncer ni à notre action quotidienne, ni au développement de notre territoire.

Aussi, je suis confiant et suis particulièrement fier du travail que nous menons actuellement. La Municipalité que je dirige réalise des investissements importants pour la commune (aménagement du centre-ville, travaux de l'école élémentaire, réfection de la place des Tisserands et des rues du quartier du Barry, renforcement de l'entretien « voirie »...). Elle le fait en maintenant un endettement communal raisonnable mais surtout sans augmenter les taux d'imposition, une condition essentielle pour garder une ville attractive.

Bien à vous,

Le Maire,
Michel Espié

SOMMAIRE

Actualité municipale.... p. 2-5

**Page du groupe
minoritaire p. 6**

Pentecôte 2018 p. 7

La petite histoire..... p. 8

Ville de

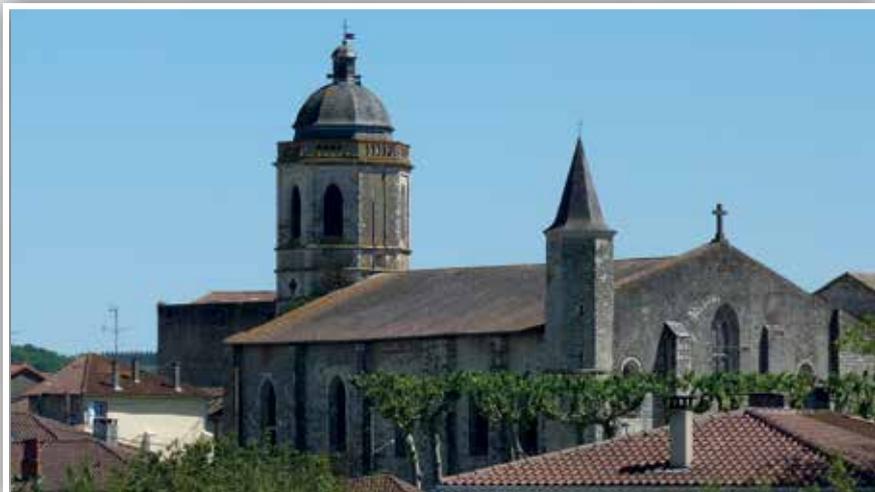


VIC-FÉZENSAC

L'ÉGLISE SAINT-PIERRE MAINTENANT INSCRITE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Depuis le 15 janvier 2018 et la publication de l'arrêté du Préfet de la Région Occitanie, l'église Saint-Pierre de Vic-Fezensac est inscrite au titre des Monuments Historiques.

Avec son architecture originale, ses vestiges de l'époque romane, ses fresques de l'époque gothique de l'absidiale Sud ainsi que ses vitraux de l'époque art-déco du grand maître verrier Raphaël Lardeur, l'église de Vic-Fezensac dispose d'un intérêt historique tout particulier. Cette mesure de protection vient reconnaître la valeur de ce



patrimoine municipal.

Certes, cette disposition implique le respect de certaines règles d'urbanisme pour notre commune et ses habitants, notamment s'agissant des constructions, restaurations ou destructions de bâtiments aux abords de l'Église.

Néanmoins, au delà des réglementations administratives, l'inscription de ce monument vicois permettra la valorisation à long terme du centre-ville de la commune et représentera, espérons le, un argument touristique supplémentaire pour le territoire.

JARDINS FAMILIAUX : DES PARCELLES A DISPOSITION DE TOUS !

Depuis plusieurs années maintenant, la commune de Vic-Fezensac met à disposition des habitants, des terrains afin de permettre à ceux qui

ne possèdent pas de jardins de pouvoir utiliser une petite parcelle cultivable. Ces « jardins familiaux » se situent derrière le clos des acacias, non loin du stade.

Aujourd'hui, des parcelles sont à nouveau disponibles, il serait dommage de les laisser sans

entretien. Aussi, toutes les personnes intéressées, quelque soit leur situation, sont invitées à se faire connaître auprès de l'accueil de la Mairie. Maïté Cazenave, adjointe en charge de ce dossier, fera ensuite le nécessaire pour que chacun puisse bénéficier d'un espace adapté.



LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2018

- ✓ Des taux d'impositions inchangés
- ✓ Une stabilisation de la masse salariale
- ✓ Un endettement raisonnable
- ✓ Des investissements ambitieux
- ✓ Un soutien aux associations constant



2 260 976, 86 €

C'est le montant des dépenses d'investissement pour 2018

L'endettement par habitant pour la commune est de :

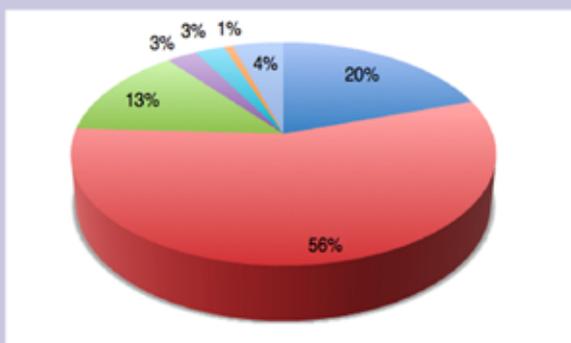
904 €

(endettement en 2013 : 949 € / hab)

Montant global des subventions attribuées aux associations :

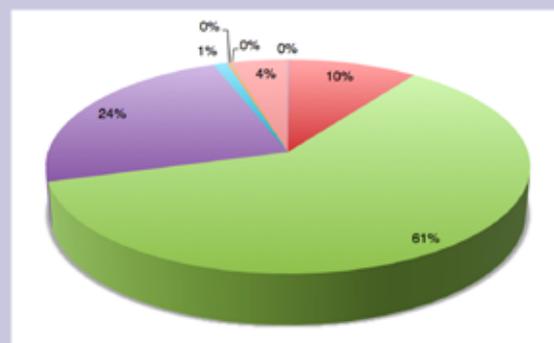
348 863 €

Répartition des dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dépenses imprévues
- Opérations d'ordre

- Atténuations de charges
- Produits des services, domaine et vente
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels
- Opérations d'ordre
- Résultat reporté ou anticipé



Répartition des recettes de fonctionnement

ACTUALITE **municipi**

REAMENAGEMENT PAYSAGER DU PARC URBAIN

Afin de rendre plus agréable et plus attractif le parc urbain situé derrière la salle polyvalente, les employés municipaux, sous la houlette de Jean-Baptiste Saubusse, responsable des espaces verts, ont procédé récemment à un réaménagement paysager de cet espace.

De nouveaux arbres ont été plantés et une nouvelle répartition des espaces a été pensée afin que les promeneurs ou les flâneurs puissent profiter de ce lieu de verdure.

La création de bandes de fleurissement reste à l'étude pour les années à venir. Des essais de végétalisation et de jachère fleurie sont réalisés actuellement à divers points de la ville.

La Municipalité espère que, au retour des beaux jours, les nouvelles plantations se développeront créant ainsi un espace convivial et des zones ombragées.



REFECTION DE LA PLACE DES TISSERANDS



La place des Tisserands attendait une opération de rafraîchissement depuis de nombreuses années. Poussière

importante l'été, ruissellement l'hiver, il devenait de plus en plus urgent de palier aux problèmes

de ce lieu, utilisé principalement pour le stationnement.

Les riverains ont sollicité à

maintes reprises Monsieur le Maire depuis le début du mandat. Néanmoins, les travaux n'avaient pas encore été lancés. C'est maintenant chose faite !

Suite à de nouvelles discussions avec les habitants du quartier, une réfection a été réalisée durant la fin du mois de Mars. Après le traitement des réseaux du pluvial, la place a été entièrement goudronnée. Dans les mois à venir, le traçage des lignes viendra matérialiser les emplacements de stationnement et quelques arbres seront certainement plantés pour rendre le lieu plus agréable.

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE MUTUELLE COMMUNALE

Force est de constater que de plus en plus de personnes, surtout les retraités et les personnes en situation de précarité, renoncent aux soins en raison du coût important de la santé et des contrats individuels de mutuelle.

Ainsi, la Municipalité de Vic-Fezensac a décidé de mettre en place un dispositif de « mutuelle communale ». Le rôle de la commune consiste ici à faire l'intermédiaire et à négocier un tarif pour des contrats individuels. Des mutuelles et sociétés d'assurance ont fait des propositions. Compte tenu des problèmes de mobilité de la population plus particulièrement concernée, un partenaire de proximité a été sélectionné. Il s'agit d'AXA santé. Bien évidemment cet accord n'est pas exclusif, si un autre organisme présentait des conditions intéressantes, un autre protocole d'accord pourra être signé.

Pour obtenir des informations plus précises sur la mise en place de cette mutuelle communale ainsi que les tarifs proposés, les personnes intéressées sont invitées à s'adresser à l'accueil de la Mairie.

Information :

Passeports et cartes nationales d'identité (CNI)
A noter, les délais d'attente avant réception d'un passeport ou d'une CNI sont depuis quelques mois beaucoup plus élevés qu'auparavant. Le traitement et la fabrication des documents par les services de l'Etat peuvent prendre plus de six semaines après l'envoi de la part des services municipaux. Soyez donc prévoyants !

EN BREF

SERVICES MUNICIPAUX.

Mise en place d'une convention de prêt matériel.

La commune de Vic est de plus en plus sollicitée par les communes avoisinantes et par les associations pour la mise à disposition de matériel. Aussi, afin de réguler ces demandes et ne pas perturber le travail des services, un système de convention est mis en place. La convention prévoit une prestation gratuite – la mise à disposition d'un employé communal effectuant un aller/retour avec le matériel – et des prestations facturées – déplacements supplémentaires et mise à disposition de personnel supplémentaire.

TELEPHONIE.

Recensement des zones blanches.

La plateforme France Mobile ouverte depuis 2016 recensait les zones blanches. La Communauté de communes vient d'indiquer à la commune qu'il est désormais possible de signaler également les zones ou sites « mal couverts » y compris par un seul opérateur de téléphonie mobile. Monsieur le Maire invite chacun à faire remonter les éventuels problèmes de couverture mobile rencontrés sur la commune à l'adresse mail suivante : contact@ville-vicfezensac.fr

RYTHMES SCOLAIRES.

Retour à la semaine de quatre jours.

Suite à la consultation des parents d'élèves et des enseignants, le Conseil Municipal a rendu un avis favorable au retour à la semaine de quatre jours dans les écoles élémentaire et maternelle de Vic-Fezensac. Les Conseils d'Ecoles ont rendu, à la majorité, le même avis. La Municipalité attend maintenant la confirmation de cette décision par l'Inspection d'Académie afin de commencer à organiser la rentrée 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE VIC OU LA POLITIQUE DU FAIT ACCOMPLI

Au conseil municipal de Vic-Fezensac, aucun débat, aucune discussion ! Tout est décidé par le Maire et sa garde rapprochée malgré notre volonté de traiter les sujets au fond et d'échanger arguments et points de vue.

La moindre intervention de notre groupe, la moindre question suscitent systématiquement l'agacement du Maire qui n'a de cesse de terminer le plus rapidement possible chaque séance.

La durée moyenne d'un conseil ne dépasse jamais 1 heure et ceci malgré nos efforts et les tentatives courageuses de quelques élus de la majorité pour engager un débat de qualité et faire des propositions constructives. A ce sujet, nous précisons que notre groupe ne fait pas d'opposition systématique ; nous votons la plupart des points proposés lorsqu'ils nous semblent aller dans le bon sens et que nous sommes correctement informés.

A propos de manque d'information et à titre d'exemple, récemment, la Mairie a attribué une mutuelle communale à une agence locale en toute opacité sans nous donner les éléments justifiant le choix (aucun comparatif des tarifs et conditions malgré notre demande).

De récentes incertitudes également sur la réelle utilisation des 600 000 € d'un prêt-relais soi-disant contracté dans l'attente de la perception des subventions pour l'aménagement de la place.

Notre groupe s'est donc abstenu lors du vote sur ces deux sujets.

De même, par arrêté du 15 janvier 2018, l'église de Vic a été inscrite au titre des monuments historiques. Cette inscription qui valorise notre patrimoine communal aura un impact sur les règles urbanistiques de la ville dans un rayon relativement étendu (500 m). Aucune information lors du conseil municipal du 2 février ! Sûrement vexé que l'on ait informé en premier les Vicois sur notre site début février, Monsieur le Maire s'est senti obligé d'en faire part au conseil municipal du 22 mars dernier. Même s'il se retranche derrière l'initiative d'un élu de son groupe et d'une association vicoise, il nous est difficile de croire qu'il n'était pas informé de cette demande !

Plus grave, il n'est pas rare que des points importants non prévus à l'ordre du jour soient rajoutés au dernier moment. Les documents sont alors distribués en début de séance au mépris du délai légal de 5 jours qui permet d'informer tous les élus et de pouvoir étudier le dossier. Il semble même que certains élus du groupe majoritaire découvrent ces documents en même temps que nous.

Toute délibération prise dans ces conditions est illégale !

C'est la raison pour laquelle, dernièrement, nous avons refusé de participer à un vote qui concernait le changement de nombreux tarifs municipaux,

notamment les tarifs de Pentecôte et de Tempo Latino.

Et que dire des décisions non encore votées annoncées par le Maire dans la presse locale ou à l'occasion de réunions publiques :

- Travaux des Tisserands – certes nécessaires – déjà engagés jamais évoqués : montant des travaux ? mise en concurrence ? Quid de la commission de commande publique ?
- L'avis favorable pour modifier les rythmes scolaires annoncé lors des vœux ;

Autre preuve du déni de démocratie dans la gestion de notre ville : 5 commissions ont été créées en début de mandat et 4 d'entre elles n'ont jamais été réunies. Il s'agit de la commission éducation, jeunesse et petite enfance, de la commission culture sport et vie associative, la commission des affaires sociales et celle du cadre de vie, voirie, réseaux et grands travaux.

Vous l'aurez compris, le groupe minoritaire n'est pas associé à la gestion municipale : tout est décidé à l'avance dans ce qui n'est qu'une parodie de conseil municipal !

Mais si nous regrettons l'attitude souvent méprisante de Monsieur le Maire à notre égard, nous ne nous découragerons pas et continuerons de défendre l'intérêt général de notre commune.

Derrière un masque jovial, une autorité de monarque !



Souhaitons que l'attribution des travaux pour la place des Tisserands s'est faite dans le respect du code des marchés publics.

PENTECOTE 2018

Pour la troisième année consécutive, le dispositif de fermeture de la ville est reconduit pour les festivités de la Pentecôte. Afin d'informer au mieux l'ensemble des habitants, ci-dessous, les informations essentielles.

Distribution de bracelets et remise des laissez-passer véhicule.

Comme l'an dernier, le périmètre ne sera accessible qu'aux particuliers munis d'un bracelet d'entrée. L'ensemble des contribuables vicois reste exempté de payer ce droit d'entrée. Pour cela, ils sont invités à venir retirer leur bracelet à la Mairie : **du vendredi 11 mai 9h au jeudi 17 mai 12h (samedi matin inclus)**. La distribution se fera sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie.

Les laissez-passer « véhicule » pour les particuliers disposant d'un emplacement de parking ou d'un garage situé dans le périmètre de la fête seront distribués durant la même période à l'accueil de la Mairie.

Période et horaires de fermeture du périmètre de la fête.

Le dispositif de fermeture débutera le vendredi 18 mai à partir de 16h jusqu'au lundi 21 mai à 3h du matin. Le lundi, journée consacrée aux



familles et aux enfants, l'accès au périmètre sera libre.

Circulation des véhicules.

L'accès des véhicules sera possible par quatre portes comme les années précédentes : entrée du giratoire ouest route de Bayonne, entrée rue du champ de foire place Mahomme, entrée rue du général Labadie et entrée place Crespin.

Seul les véhicules munis d'un laissez-passer pourront circuler dans l'enceinte.

Tarifs : entrée, campings et parkings.

Le tarif d'entrée a été, cette année, revu à la hausse afin de réduire le coût de la fête pour la commune de Vic-Fezensac. Il sera de **10€ pour tout le week-end**.

Les tarifs campings et parkings sont les suivants :

- Camping de Cauderon : 15€/campeur*
- Camping de la Pachère : 15€/campeur* et 10€/véhicule
- Camping des Acacias : 15€/campeur* et 10€/véhicule

* bracelet d'entrée compris.

Horaires de la fête.

L'arrêt du service (boissons et nourriture) doit être effectif à 3h30 du matin les samedi, dimanche et lundi. L'arrêt général de la fête (fermeture de tous les établissements et bodegas) se fera à 4h00 du matin durant les trois jours également.

Les numéros utiles

Un numéro de permanence reste à la disposition des habitants du vendredi 19h au lundi 4h au 05 62 58 09 49.

Les élus prendront en charge les demandes durant tout le week-end.

Le numéro d'appel des secours : 05 62 58 09 47

Sécurité

Les dispositifs de sécurité restent inchangés. Les services de la gendarmerie s'occuperont de la sécurité hors périmètre, les vigiles, quant à eux, garantiront le bon déroulement de la fête dans l'enceinte.

Une fouille sera réalisée à l'entrée du périmètre.

Le périmètre sera comme l'an dernier sous vidéosurveillance.

LA petite histoire...



A Vic-Fezensac, il faut attendre 1953 pour voir terminer le réseau d'adduction en eau potable de la commune. Auparavant, des bornes fontaines, installées depuis 1862 en divers points de la ville, assuraient l'alimentation en eau consommable aux Vicois. On pouvait en trouver place des Capucins (1862), allées Gabarrot (1862), place du Foirail (1864), rue Lebbé Frères (1864), place du Commerce, aujourd'hui

place du Kiosque, (1871), place du Barry (1877), rue Saint-Pierre (1889), rue Jean Jaurès (1889),... mais aussi les fontaines du Goulin, de la Hountête, de Pichourlet et la Tuilerie. Pour beaucoup, le seul point d'eau restait le puits dans le jardin ou dans quelques rues.

Ainsi en était-il de celui « du Barry » situé dans le carrelot d'Aragon.

Son nom « Aragon » est dû au

fait que, devant dénommer cette rue il y a une vingtaine d'années, la commune institua un hommage aux réfugiés espagnols qui habitaient là et qui venaient de cette province espagnole.

Ce puits, à l'abandon depuis des années, vient d'être restauré par les services municipaux de manière admirable. Petite particularité : il est le seul puits public à avoir un format carré !

Événements à venir

FESTIVITES DE PENTECOTE du 18 au 21 mai

Concerts et animations diverses en ville organisés par l'association Pentecôtavic

Feria taurine avec corridas aux arènes organisée par le Club Taurin Vicois

LABEL JOURNEE DES ARTS HACHES

Samedi 16 juin 2018

Salle polyvalente - Parc urbain

Journée organisée par l'association Label de Nuit. Animations adultes et enfants, concerts, etc.

FESTIVAL TEMPO LATINO du 26 au 29 juillet Arènes de Vic-Fezensac

FEU DE LA SAINT JEAN

Samedi 23 Juin à 21h45
Place du Forail

MARCHES DE NUIT

12 et 26 juillet
9 et 23 août
à partir de 19h

FETE DU SPORT ET DES ASSOCIATIONS

Samedi 1^{er} Septembre
Salle polyvalente